

CAPSULE D'INFORMATION

sur l'agrégation *

Le jeudi 2 septembre 2021

Clause 4.7.02

Saviez-vous que votre dossier consolidé doit être déposé au Vice-rectorat à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines le 15 septembre au plus tard?

Vous avez des questions sur la préparation de votre dossier d'agrégation? Le Comité d'application de la convention collective se fera plaisir de vous aider.

* Seul le texte de la convention collective a valeur légale.